



**Convention sur l'élimination
de toutes les formes
de discrimination à l'égard
des femmes**

Distr. générale
29 juin 2010
Français
Original : anglais

**Réunion des États parties à la Convention
sur l'élimination de toutes les formes
de discrimination à l'égard des femmes**

Seizième réunion

New York, 28 juin 20100

Rapport de la réunion des États parties

1. Le Directeur du Bureau de New York du Haut-Commissariat aux droits de l'homme a ouvert, le 28 juin 2010, la seizième réunion des États parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Il a également fait une déclaration en tant que représentant du Secrétaire général.
2. Après l'allocution du Directeur, Alexander Lomaia, Représentant permanent de la Géorgie, a été élu Président de la réunion. Bertin Babadoudou (Bénin), Sonam Tobgay (Bhoutan), Léon Faber (Luxembourg) et Dessima Williams (Grenade) ont été élus Vice-Présidents. L'ordre du jour provisoire (CEDAW/SP/2010/1) a été adopté.
3. Conformément aux paragraphes 4 et 5 de l'article 17 de la Convention, les États parties ont élu au scrutin secret 12 membres du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Sept experts déjà membres étaient candidats à la réélection : Meriem Belmihoub-Zerdani (Algérie), Naéla Mohamed Gabr (Égypte), Ruth Halperin-Kaddari (Israël), Yoko Hayashi (Japon), Violeta Neubauer (Slovénie), Pramila Patten (Maurice) et Dubravka Šimonovic (Croatie). Les nouveaux membres étaient : Ayse Feride Acar (Turquie), Olinda Bareiro-Bobadilla (Paraguay), Ismat Jahan (Bangladesh), Maria Helena Lopes de Jesus Pires (Timor-Leste) et Patricia Schulz (Suisse). La liste de tous les candidats et leur curriculum vitae figurent dans les documents CEDAW/SP/2010/3 et Add.1 et 2.
4. Les huit candidats ci-après se sont retirés des listes figurant dans les documents susmentionnés : Fadheela Al-Mahroos (Bahreïn), Ahmed Al-Mukhaini (Oman), Rafiah Al-Talei (Oman), Mary Shanthi Dairiam (Malaisie), Matau Futho-Letsatsi (Lesotho), Samith Hou (Cambodge), Theodora Oby Nwankwo (Nigéria), Olena Suslova (Ukraine) et Judith Wirth (Hongrie).
5. La réunion était saisie du document CEDAW/SP/21010/2, qui contient des renseignements sur les déclarations, réserves, objections et notifications de retrait des réserves ayant trait à la Convention, présenté en application de l'article 28 de la Convention.

